

146. Sont-ce là les dates exactes ?—Je le pense.

147. Et le boni a été payé au temps dit ?—Je le pense.

148. Où trouverai-je la date à laquelle le boni a été payé ?—Les estimations le montreront.

149. C'est dans les estimations ?—Oui.

150. En sorte que l'ordre en conseil qui prorogéait l'exécution du contrat donnait six mois de plus que la date pour laquelle vous donniez un boni s'il était alors exécuté ?—Oui.

151. Ce que vous dites là est-il bien sûr, M. Schreiber ?—Le voici : le 14 octobre 1892. Il est dit ici que la construction des murs de l'écluse devra être terminée au 31 décembre 1893. C'était en vertu du premier contrat.

*Par M. Haggart :*

152. C'est-à-dire, le mur d'écluse. Il veut savoir quand l'écluse a été terminée—les siphons en bois et tout.—Le 31 juillet 1894. C'est le mur d'écluse.

M. HAGGART.—Non ; c'est toute l'écluse. Regardez aux documents.

M. DAVIES.—Si M. Schreiber doit nous donner ces renseignements, je pense qu'il devrait prendre le temps de les trouver. Nous voulons trois choses : la date à laquelle l'entreprise devait être terminée, la date à laquelle *il a été proposé de payer un boni si elle était terminée plus tôt*, la date du délai plus court, la date jusqu'à laquelle le délai a été prorogé, et celle de cette prorogation.

M. OUMET.—Il serait peut-être bon d'ajouter la date des différents changements, et l'étendue des changements apportés au contrat.

Le TÉMOIN.—Il faudra voir toutes les lettres pour arriver à cela.

*Par M. Davies :*

153. Avez-vous le contrat primitif ?—Il est ici.

154. Pour quelle date ce contrat stipule-t-il l'achèvement de l'écluse ?—Le ou avant le 10 mai 1892.

155. C'est le contrat primitif pour la construction de l'écluse ?—Oui.

*Par M. Ouimet :*

156. Est-ce la date du contrat où celle fixée pour l'exécution de l'entreprise ?—Le contrat est daté du 20 novembre 1888.

*Par M. Davies :*

157. Était ce tout ?—C'était tout.

158. Et le suivant ?—Le 5 avril.

159. C'est la date du document que vous avez ?—Oui, 5 avril 1892. Oui ; je vois que le mur de l'écluse a été terminé le 1<sup>er</sup> décembre 1893. C'est bien cela.

160. En sorte que vous aviez raison dans ce que vous avez dit d'abord ?—Oui, j'avais raison.

161. Maintenant, voulez-vous nous donner des renseignements sur lesquels nous pourrions nous fier ?—Eh bien ! d'après la convention du 8 novembre 1892, je vois que les entrepreneurs s'engageaient à construire la maçonnerie de l'écluse pour le 1<sup>er</sup> décembre 1893.

162. Très bien ! D'après cette convention particulière, datée du 8 novembre 1892, l'écluse devait être terminée au 31 décembre 1893 ?

M. HAGGART.—C'est-à-dire, la maçonnerie de l'écluse.

*Par M. Davies :*

163. Est-ce là le contrat primitif ?—Non.

164. Alors, il y avait un contrat antérieur à celui-ci, d'après lequel l'écluse devait être terminée plus tôt ?—Le tout devait être terminé en 1892, c'est-à-dire, au 31 décembre 1892.